



## **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 319-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 164-2008 CONCERNANT LA POLITIQUE RELATIVE À LA GESTION DES COURS D'EAU MUNICIPAUX**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de Caplan a adopté à sa réunion du 6 février 2023 le Règlement numéro 319-2023 modifiant le règlement numéro 164-2008 concernant la politique relative à la gestion des cours d'eau municipaux;

Que ce Règlement a pour objet et conséquence de modifier par « Selon le titre du poste, le/la responsable des travaux publics ou l'inspecteur (trice) municipal (e), est nommé (e) responsable des cours d'eau pour la municipalité de Caplan. En son absence, le/la directeur (trice) général (e) de la municipalité de Caplan deviendra le/la responsable. ». « Dispositions interprétatives »;

**Que** ce Règlement est en vigueur à la date d'affichage de cet avis public, soit le 13 février 2023;

**Que** ce Règlement est disponible pour fins de consultation au bureau de la municipalité de Caplan.

ADOPTÉ.

#### **COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

Vital Cyr  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim